



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 08 février 2023*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR  
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI



**DEL/2023/FI/2**  
**EXERCICE BUDGETAIRE 2023**  
**BUDGET ANNEXE « ZEPHYR »**  
**BUDGET PRIMITIF**

Le budget primitif du budget annexe « Zéphyr » s'élève pour l'exercice 2023 à :

**POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- 825 000,00 euros Hors Taxe en recettes
- 825 000,00 euros Hors Taxe en dépenses

**POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- 65 000,00 euros Hors Taxe en recettes (reports et propositions nouvelles)
- 65 000,00 euros Hors Taxe en dépenses (reports et propositions nouvelles)

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Économie, Moyens et Administration Générale,

A 30 voix pour et 3 abstentions : Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART et Jacques DUPONT, le Conseil Municipal décide d'approuver ce budget primitif.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte, le 03/02/2023

